



Fédération Nationale

Sport en Milieu Rural



**SERVICE
CIVIQUE**

Une mission pour chacun
au service de tous



Le sport est dans ma nature



Le Service Civique en France

- Un dispositif français d'encouragement à l'engagement civique et citoyen des jeunes
- Pour tous les jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)
- Sans conditions de diplôme ni d'expérience, ni de pré requis
- Pour une mission d'intérêt général
- Entre 6 mois et 12 mois et une présence hebdomadaire minimum de 24h
- Une indemnisation de 580,62 € net par mois (473,04€ de l'Etat+ 107,58 à la charge de la structure d'accueil)
- Un tuteur en charge de l'accompagnement tout au long de la mission et un accompagnement dans la réflexion sur un projet d'avenir (emploi, formation, engagement...)



L'agrément collectif et d'intermédiation

Conditions pour bénéficier de l'agrément FNSMR:

- Être un comité FNSMR – ou une association affiliée FNSMR (par mise à dispo)
- Avoir un numéro SIRET
- Les volontaires en Service Civique doivent intervenir en complément de l'action de vos bénévoles, salariés, agents et/ou stagiaires sans s'y substituer
- des missions d'intérêt général autour du sport et qui s'orientent sur des projets spécifiques de la structure d'accueil

Un dispositif gagnant - gagnant
pour le développement du jeune et de la structure d'accueil





Le dispositif FNSMR

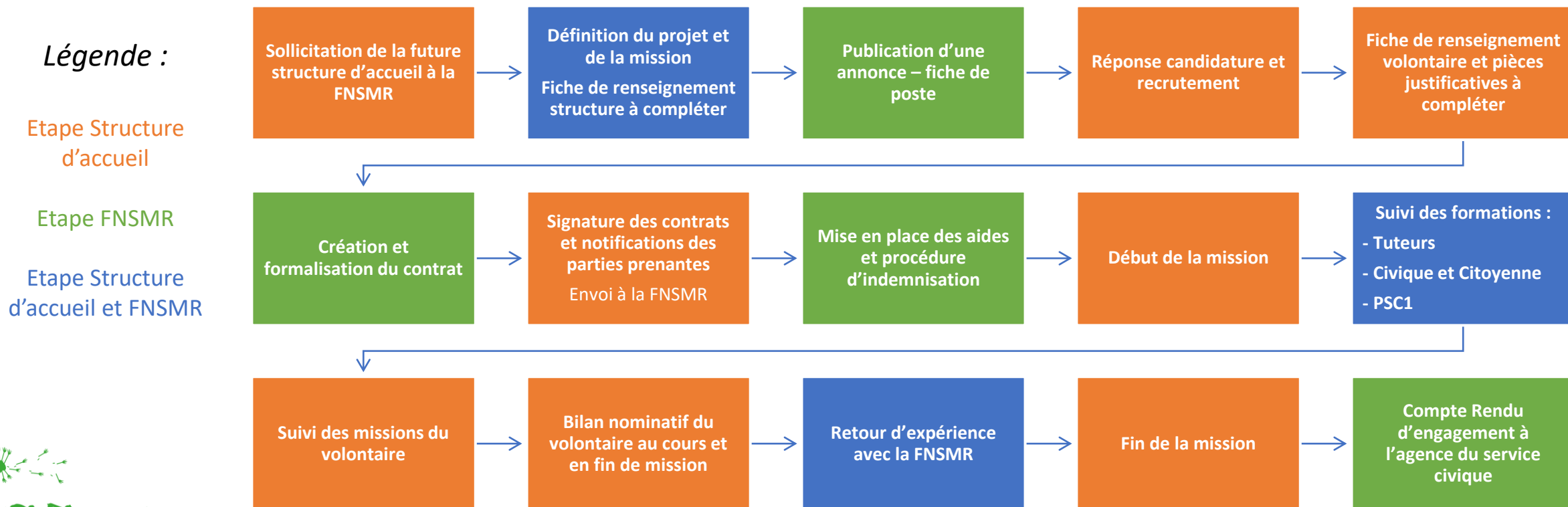
- Intégration du volontaire dans une (ou plusieurs) missions agréées de la FNSMR :
 1. **Promouvoir les pratiques physiques et sportives dans les territoires ruraux isolés**
 2. **Promouvoir la santé à travers le sport**
- des missions de **7 mois, de 24h à 35h**
- Une **possibilité de mise à disposition** pour les associations de la part des comités



Etapes d'accueil

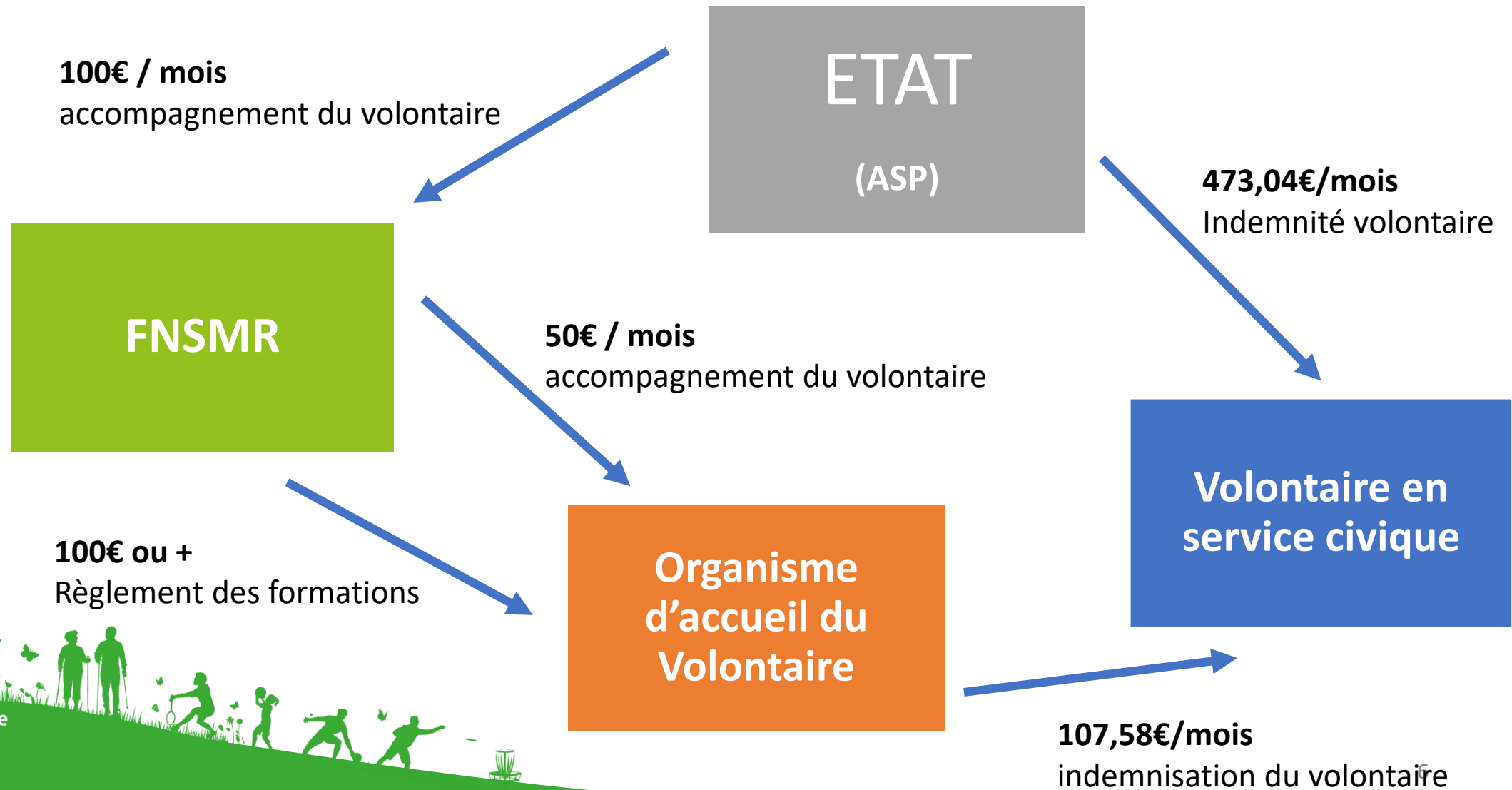


Fédération Nationale
Sport en Milieu Rural



Le sport est dans ma nature

Indemnité Service Civique



Qui fait quoi ?

La FNSMR s'engage à :

- gérer les relations avec l'agence du service civique pour la gestion du contrat (création, inscription, paiement, etc)
- accompagner les structures, le jeune et le tuteur en cas de besoins
- apporter une aide financière aux structures pour l'accompagnement et le tutorat à hauteur de 50€ par mois
- financer et accompagner les structures vers la formation citoyenne obligatoire
- disposer d'un référent service civique pour le réseau

La structure d'accueil s'engage à:

- identifier une ou des missions et lui définir un cadre
- identifier un tuteur pour le jeune
- indemniser la jeune à hauteur de 107.58€ par mois
- inscrire et suivre les formations obligatoires pour le jeune et la structure
- accompagner le jeune dans son projet d'avenir



Contact FNSMR

Guillaume GICQUEL

01.83.64.57.35

guillaume.gicquel@sportrural.fr

www.service-civique.gouv.fr

